



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFÈTE DE L'ALLIER

### Direction départementale des territoires de l'Allier

Mise à disposition du public  
du dossier de modification du Plan de Prévention des Risques Inondation  
(PPRI) du fleuve Loire sur les communes de Chassenard, Molinet, Diou et  
Beaulon

La DDT de l'Allier vous propose une information sur la modification du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) du fleuve Loire sur le territoire des communes de Chassenard, Molinet, Diou et Beaulon.

Cette modification porte sur le classement en zone urbanisée ou en zone peu ou pas urbanisée de certains secteurs.

Vous pourrez consulter un dossier synthétique pendant la période du :

lundi 15 mai 2023 au vendredi 16 juin 2023 inclus

aux jours et heures d'ouverture des mairies de Chassenard, Molinet, Diou et Beaulon

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État, à l'adresse suivante :

<http://www.allier.gouv.fr/plans-de-prevention-des-risques-naturels-et-a517.html>

Vous pouvez faire part de vos observations sur le registre prévu à cet effet et disponible en mairie, ou par envoi d'un courrier électronique à la DDT de l'Allier à l'adresse suivante :

[ddt-saudt-pr@allier.gouv.fr](mailto:ddt-saudt-pr@allier.gouv.fr)